

RAPPORT N°14

ADHESION A L'ASSOCIATION DE GESTION DU SCHEMA D'ACCUEIL ET D'HABITAT  
DES GENS DU VOYAGE

M. le Président expose :

Afin que l'AGSGV apporte un appui à notre Communauté de Communes au plus près de nos besoins et de notre particularité en termes d'accueil des gens du voyage, il est proposé de cotiser à cette association.

Les modalités de cotisation du collège des EPCI sont établies selon un barème par tranche en fonction du nombre d'habitants.

Pour la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez qui est dans la tranche des structures de plus de 20 000 habitants, la cotisation est de 0.06 €/habitant soit une cotisation globale de 1728.12 €.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'autoriser le Président à signer le bulletin d'adhésion .
- d'accepter de cotiser à hauteur de 0.06 €/habitant soit une cotisation globale de 28 802 habitants x 0.06 € = 1728.12 €.
- De nommer 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au collège des EPCI de l'AGSGV